

obtenir la nationalité française par filiation

Par kiko18, le 21/08/2012 à 11:03

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous car j'ai un petit souci concernant les démarches administratives.

Moi j'ai un certificat de nationalité française de mon grand père par application de l'article premier alinéa 2 loi du 10 août 1927 et de l'ordonnance du 7 mars 1944 qui prouve que mon grand père est né en France et d'un père qui y est également né. le libellé du certificat "certificat de nationalité" fait en Algérie en 1954.

voilà en grosso modo ce que j'ai.

Comment entamer les démarches administrative pour obtenir les démarches administratives pour obtenir ma nationalité ou celle de mon père? sachant que mon grand père n'était pas encore né quand son père l'avais eu.

vous pourriez me contacter sur abdouabdelhaq@yahoo.com

En attente de votre réponse, veuillez accepter mes salutations les plus distinguées.

Cordialement.